

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

Délibération certifiée exécutoire
Reçue par le Représentant de l'Etat le 14 avril 2021
Affichée le 15 avril 2021
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint
François-Julien DEFERT



BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

Date de convocation et d'affichage : 02 avril 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 18H30.

Étaient présents :

Mmes, DUCHENE Annie, LEDOUBLE Catherine, OUADAH Karima,
MM BAROIN François, ABEL Jean-Pierre, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BRANLE Christian, CHAMPAGNE Bernard, CHOMAT Christophe, DELAITRE Guy, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, FARINE Bruno, GARNERIN David, GIRARDIN Olivier, LANDREAT Pascal, MAGLOIRE Arnaud, MANDELLI François, MENNETRIER Nicolas, RAGUIN Jacky, REHN Yves, RESLINSKI Jean-François, ROBLET Bernard, SEBEYRAN Marc, VIART Jean-Michel.

Excusés : Mmes BAGATTIN Mélanie, JOLLIOT Marie-France,
MM. CHEVALIER Bertrand, HIRTZIG Jack, GANTELET Bruno, GUNDALL Philippe,
GONCALVES José, LEPRINCE Didier

DELIBERATION N°05		Renouvellement des adhésions à divers organismes			
RAPPORTEUR		Jacky RAGUIN			
Nombre de membres : 34		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
26	26	26			

Le rapport est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

**RENOUVELLEMENT DES ADHESIONS DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE
AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES****Exposé :****1. ECONOMIE**

Dans le cadre de sa compétence Développement Economique, Troyes Champagne Métropole accompagne et soutient les initiatives qui contribuent à créer, directement ou indirectement, de la richesse sur son territoire. En outre, le développement des projets portés par Troyes Champagne Métropole nécessite une veille informative constante pour garantir une ingénierie efficace.

Pour répondre à ce double enjeu, Troyes Champagne Métropole souhaite adhérer aux structures suivantes :

Biogaz Vallée : l'association a pour principale mission de fédérer, animer et soutenir la filière industrielle, scientifique et technique relative à la méthanisation. Biogaz Vallée, née à Troyes, est devenu en quelques années l'association de référence en France dans le domaine de la méthanisation. Par ailleurs, cette filière possède de fortes perspectives de développement sur notre territoire. Le montant de l'adhésion pour l'année 2021 est de 5 000 €.

PALME : créée en 1997, l'association réunit des collectivités, des aménageurs, des gestionnaires de parc d'activités et des représentants du monde de l'entreprise. Elle a pour objectif l'amélioration de la qualité des parcs d'activités économiques, s'inscrivant ainsi dans des démarches environnementales en matière d'aménagement, de gestion et d'animation de ces espaces, dans un souci constant de dialogue territoriale. Le montant de l'adhésion pour l'année 2021 est de 4 000 €.

Club Industries Agricoles, Agro-alimentaires et Agro-Industrielles (club I3A) : constitué sous forme associative, le club I3A rassemble de nombreux acteurs de l'industrie agro-alimentaire, de l'agro-industrie et des agro-ressources sur l'ensemble de la région, de la très petite entreprise au grand groupe, de l'amont à l'aval, coopératives ou sociétés privées. Sa mission repose notamment sur la valorisation des produits fabriqués localement. Le montant de l'adhésion pour l'année 2021 est de 1 824 €.

Pôle de compétitivité mondial Industrie et Agro-Ressources (IAR) : l'association a pour mission principale de fédérer les acteurs de la recherche, de l'enseignement et de l'industrie sur la thématique « Bio-économie » et plus précisément la valorisation économique des ressources végétales non alimentaires. Le pôle IAR accompagne notamment Troyes Champagne Métropole pour structurer les filières positionnées sur la bio-économie. Le montant de l'adhésion pour l'année 2021 est de 2 241,60 €.

Collectif 3 C Grand Est : l'association a pour but de promouvoir et développer l'utilisation du chanvre dans le monde de la construction. Elle est née de la rencontre des organisations professionnelles, des producteurs et transformateurs de chanvre, des constructeurs mais aussi des maîtres d'ouvrages et des centres de ressources. Le montant de l'adhésion pour l'année 2021 est de 12 000 €.

Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée (TZCLD) : l'association a pour objet l'animation et le développement de l'expérimentation « Territoires zéro chômeurs de longue durée » en lien avec les collectivités. Pour cela, l'association soutient et accompagne les territoires volontaires. Elle favorise également la diffusion du projet. Le montant de l'adhésion pour l'année 2021 est de 500 €.

2. TOURISME

Dans le cadre de sa compétence Tourisme, Troyes Champagne Métropole accompagne et soutient les initiatives qui contribuent à créer, directement ou indirectement, de la richesse sur son territoire. En outre, le développement des projets portés par Troyes Champagne Métropole nécessite une veille informative constante, notamment alimentée par des réseaux et associations nationales.

Pour répondre à ce double enjeu, Troyes Champagne Métropole souhaite adhérer à **France Congrès et Evénements**. Cette association est un acteur reconnu par les organisateurs d'événements et congrès sur le territoire national. Plus d'une cinquantaine de villes et territoires bénéficie des services développés par France Congrès et Evénements pour promouvoir leur destination, mais aussi avoir accès aux décideurs qui expriment la volonté d'organiser des manifestations. Le montant maximum de l'adhésion pour l'année 2021 est de 9 280 €.

3. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - RECHERCHE - VIE ETUDIANTE ET MAISON DU PATRIMOINE

Au titre de son soutien pour le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante, Troyes Champagne Métropole souhaite renouveler son adhésion aux associations suivantes :

Association des Villes Universitaires de France (AVUF) : constituée en 1993 sous forme associative, l'AVUF rassemble plus de 92 collectivités locales et leurs établissements publics.

L'AVUF est à la fois un centre de ressources, une force de propositions, une interface dynamique avec ses adhérents, et elle poursuit essentiellement 3 objectifs :

1. Aider les élus et personnels des collectivités adhérentes à bien appréhender les sujets universitaires pour leur permettre d'en tirer parti au bénéfice de leur territoire, notamment par des séminaires et colloques.
2. Formuler des propositions auprès de l'Etat et d'autres acteurs nationaux pour faire évoluer positivement l'organisation nationale et territoriale de l'enseignement supérieur et de la recherche.
3. Elaborer des services ou des événements communs avec tout ou partie des adhérents.

L'association porte ainsi les labels fédérateurs « Agir Ensemble pour des campus durables en ville durables » (dont le territoire de l'agglomération fait partie) ainsi que « Nuits des Étudiants du Monde ».

Elle travaille régulièrement avec les autres associations d'élus ou de collectivités (AdCF, FNAU, France urbaine, Villes de France) en partenariat avec la Conférence des Présidents d'Université, et avec l'appui de la Banque des Territoires.

Les activités de l'AVUF sont diversifiées et s'articulent autour des axes suivants :

- Regrouper les villes universitaires et défendre leurs intérêts communs ;
- Développer des relations avec les villes universitaires européennes ;
- Devenir un lieu d'échanges des villes universitaires notamment sur les problèmes sportifs, culturels et sociaux liés à la présence d'établissements d'enseignement supérieur sur leur territoire ;
- Participer activement à l'amélioration de la qualité des formations supérieures et de la valorisation de la recherche ;
- Mettre en place des actions et démarches concertées entre collectivités adhérentes, pour devenir un pôle de ressources sur tous les sujets intéressant les acteurs territoriaux de l'enseignement supérieur (comme l'aide à la création d'observatoires thématiques) ;
- Créer un centre de réflexion majeur et être force de proposition dans le domaine des formations supérieures, de la recherche et de la vie étudiante ;
- Organiser des colloques sur les thématiques de l'ESRI ;
- Mettre en place des séminaires et des formations à destination des élus et cadres territoriaux.

Au titre de son soutien pour le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante, Troyes Champagne Métropole souhaite renouveler son adhésion à l'AVUF pour l'année 2021.

Le barème de cotisation de l'AVUF est le suivant :

- o Villes de moins de 20 000 habitants : 250 €
- o Villes ou agglomérations de 20 000 à 100 000 habitants : 500 €
- o Villes ou agglomérations de 100 000 à 200 000 habitants : 1 000 €
- o Villes ou agglomérations de plus de 200 000 habitants : 1 500 €

Troyes Champagne Métropole faisant partie des Villes ou agglomérations de 100 000 à 200 000 habitants, sa cotisation annuelle s'élève à 1 000 €.

4. CULTURE-MEDIATHEQUE

Dans le cadre de ses activités, la Médiathèque est en lien avec diverses associations à caractère culturel, scientifique ou professionnel :

La Charte européenne des Abbayes et sites cisterciens, ayant pour objectif d'établir un lien structurel entre les propriétaires et animateurs d'abbayes ou de sites cisterciens ouverts au public, dans le but d'organiser des actions collectives, culturelles ou touristiques et de représenter ses membres auprès des collectivités ou administrations locales, régionales, nationales et internationales. Cotisation annuelle : 55 €

L'Association Renaissance de l'Abbaye de Clairvaux, dont l'objectif est d'assurer la gestion culturelle et touristique de la partie historique de l'ancienne abbaye de Clairvaux, propriété du Ministère de la Culture et de la Communication. Cotisation annuelle : 20 €

L'Association des Bibliothécaires de France, lieu d'échange constant sur tous les sujets concernant les bibliothèques, leurs publics et leurs personnels. Elle fesse un

partenariat avec l'ensemble de l'interprofession du livre et de l'information, afin de réfléchir sur les bibliothèques et participe activement à l'information professionnelle.
Cotisation annuelle : 260 €

L'association Aulib, regroupant les utilisateurs des logiciels d'« Infor bibliothèques », utilisés par la Médiathèque, dans le but de promouvoir la coopération entre utilisateurs, de participer à l'évolution des systèmes informatiques développés par « Infor Bibliothèques » et d'être un moyen de communication commun avec les constructeurs, les pouvoirs publics, les organismes publics, para-publics ou privés, traitant des problèmes liés à l'utilisation des moyens informatiques. Cotisation annuelle : 120 €

Interbibly, favorisant la coopération des bibliothèques, des services d'archives et des centres de documentation de la Région. Cette association a pour objectif l'aide au développement des établissements, en organisant les coopérations dans les domaines de l'animation de la réflexion professionnelle en région et de la formation permanente des personnels. Cotisation annuelle : 200 €

L'association Carel, qui favorise la coopération pour l'accès aux ressources numériques en bibliothèques. Cotisation annuelle : 50 €

Arsag-Association pour la Recherche Scientifique sur les Arts Graphiques (ARSAG), créée en 1972 dont la mission est de diffuser, sous une forme accessible à tous, experts ou non, des informations scientifiques et techniques sur la conservation et la restauration du patrimoine graphique et photographique, utiles dans le cadre de la politique de restauration menée par la Médiathèques sur les collections patrimoniales. Cotisation annuelle : 80 €

Acces - Association Culturelle Contre les Exclusions et les Ségrégations (ACCES) qui œuvre depuis 1982 à la promotion de la lecture auprès des plus petits, dans l'objectif de favoriser l'égalité des chances de réussite et d'insertion sociale. L'adhésion à ACCES permettra de bénéficier d'un réseau d'échanges, de partager les ressources documentaires élaborées par l'association (par exemple mise à disposition de récits et d'albums à disposition des bébés et de leur entourage) et de bénéficier d'actions de formation qui soutiendront les actions mises en place par la médiathèque. Cotisation annuelle : 120 €

CFBB - Comité français du Bouclier Bleu : dont les objectifs sont de soutenir l'application de la convention de La Haye sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1954) et la protection du patrimoine en cas de catastrophes. La médiathèque de Troyes Champagne Métropole, conservant des fonds patrimoniaux d'une valeur inestimable (collections territoriales d'État), un plan d'urgence est en cours de rédaction, dans le respect des préconisations ministérielles. Adhérer au CFBB permettrait un accompagnement pointu de ce projet ; ce serait aussi entrer dans une communauté d'échanges de bonnes pratiques et bénéficier d'actions de formation dispensées par le Bouclier bleu. Cotisation annuelle : 300 €

5. DEVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda 21, Troyes Champagne Métropole met en place, à l'échelle des 81 communes, des animations (ateliers, expositions, conférences, etc.) sur des thématiques tels que le recyclage, le tri, les économies d'énergie ou encore les circuits-courts.

Afin de mobiliser les acteurs locaux et les habitants ces thématiques, il est proposé de renouveler les adhésions de Troyes Champagne Métropole aux associations dont l'objet est en cohérence avec les actions définies dans l'Agenda 21 intercommunal.

Il s'agit de :

L'association locale des croqueurs de Pommes d'Aube Champagne Pays d'Othe.

L'association veille à la sauvegarde des variétés fruitières régionales en voie de disparition. Ainsi, elle a créé 45 vergers en convention avec les collectivités ou les établissements scolaires et possède un verger de 160 variétés. Elle effectue une centaine d'interventions par an pour sauvegarder les variétés de terroir et les valoriser (taille, greffe en verger, bourses aux greffons, expositions, conférences, interventions dans les écoles). Adhésion annuelle : 30 €.

L'association RC Aube (Repair Café). Afin de limiter le consumérisme, l'association propose de réparer les objets présentant une défaillance avec l'aide d'experts bénévoles. Adhésion annuelle : 200 €.

L'Association Profession Animateur Sportif et Socio-Educatif de l'Aube (Apassé 10) a pour vocation de contribuer à la professionnalisation de l'encadrement et à la création d'emplois sportifs, associatifs et culturels dans le département de l'Aube. Ses missions : conseils à l'emploi avec une bourse de l'emploi, mise à disposition de professionnels de l'animation sportive et socioculturelle, accompagnement de l'emploi associatif dont un service de gestion salariale. Adhésion annuelle : 35€.

ENVIROBAT Grand Est : Troyes Champagne Métropole, adhère au titre du Plan Climat Energie Territorial, à ENVIROBAT Grand Est et bénéficie ainsi de conseils et d'accompagnement pour des projets, dans le cadre d'une démarche de développement durable (Eco-quartier, aménagements durables, etc.). ENVIROBAT Grand Est est un acteur majeur pour le développement du Plan Climat Air Energie Territorial sur le territoire de l'agglomération et vient conforter le travail accompli dans le cadre de la plateforme territoriale de rénovation énergétique ECOTOIT.

ATMO Grand Est : association agréée de surveillance de la qualité de l'air, participe, conformément à la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE) du 30 décembre 1996 ainsi qu'à la Loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) du 12 juillet 2010 « à prévenir, à surveiller, à réduire ou à supprimer les pollutions atmosphériques, à préserver la qualité de l'air et, à ces fins, à économiser et à utiliser rationnellement l'énergie ». A ce titre, cette association met en œuvre, dans le cadre de ses missions, les moyens permettant en tout point de la région :

- De mesurer les substances dont le rejet dans l'atmosphère peut entraîner une dégradation de la qualité de l'air et induire des effets nocifs sur la santé et l'environnement ;
- D'informer le public sur la qualité de l'air ;
- De satisfaire aux exigences de la Loi LAURE, pour sa zone de compétence et pour les dispositions qui la concernent ;
- D'informer les autorités compétentes, selon les modalités définies par arrêté préfectoral, lorsque les valeurs limites sont atteintes ou risquent de l'être ;
- D'assurer toute étude d'intérêt général dans le domaine de la qualité de l'air et concernant la protection de la santé et de l'environnement, et ceci en application de la Loi LAURE.

Ainsi, et ce depuis 1998, Troyes Champagne Métropole adhère à l'association pour lui permettre de réaliser les missions (délibération du 15 décembre 1997) et les mesures prévues par la loi. Sur le territoire de l'Agglomération troyenne, et avec le soutien financier de Troyes Champagne Métropole, ATMO Grand Est a notamment réalisé les actions suivantes :

- La mise en place d'un dispositif de surveillance de la qualité de l'air avec le fonctionnement de 3 stations de mesures situées à Troyes, Sainte-Savine et Saint-Parres-aux-Tertres (délibération du Conseil communautaire du 11 décembre 2003) ;
- L'installation d'un capteur de pollens, en collaboration avec le RNSA. Ce capteur permet de diffuser une information sur le risque allergique lié aux pollens présents dans l'air. Ainsi, un bulletin allerge-pollinique est publié chaque semaine et diffusé le plus largement possible (délibération du Conseil communautaire du 10 décembre 2010) ;
- Des études ponctuelles d'intérêt général portant sur la qualité de l'air intérieur (délibération du Conseil communautaire du 28 mars 2012) ;
- L'élaboration d'un outil de modélisation (TRICASS'AIR) permettant d'identifier les points noirs nécessitant une réflexion sur l'abaissement des niveaux de pollution ainsi que la population exposée aux valeurs les plus élevées (délibération du Conseil communautaire du 17 décembre 2012).

Afin de poursuivre ses missions d'intérêt général, ATMO Grand Est sollicite Troyes Champagne Métropole pour renouveler son adhésion à l'association. Celle-ci est définie en euros par habitant. Pour l'année 2021, elle est fixée à 48 096 € ;

6. EQUILIBRE DU TERRITOIRE – AGRICULTURE – CENTRES-BOURGS – EQUIPEMENTS DE PROXIMITE – ESPACES FRANCE SERVICES

France Silver Eco est une association créée en 2009 sous l'impulsion du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi et du Ministère de la Santé et des affaires sociales. Son rôle est de développer la filière silver économie et de promouvoir des solutions innovantes en faveur d'un vieillissement actif dans les secteurs définis comme prioritaires, tels que l'habitat, les transports, la mobilité, la santé, les loisirs, le sport...

Ces secteurs croisent divers domaines de compétence de Troyes Champagne Métropole qui intéressent l'Agglomération dans le cadre de la mise en œuvre de certains dispositifs tels que le Contrat Local de Santé, notamment l'axe 4 « Accompagner le bien vieillir », mais également le Plan local de l'habitat et le Plan de déplacements urbains.

L'expertise de l'association France Silver Eco, le réseau qu'elle a mis en place, les échanges d'expériences constituent une source d'informations constante pouvant alimenter la réflexion sur ces projets.

Afin de répondre au mieux aux enjeux humains, sociétaux et économiques que représente la prise en compte des seniors dans les différentes politiques publiques, il est proposé de renouveler l'adhésion à « France Silver Eco ».

Le montant de l'adhésion pour 2021 est de 3 000 €.

Fédération Nationale des Maisons d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie (FNMARPA): Troyes Champagne Métropole assure dans le cadre de ses compétences, la gestion de la résidence autonomie Saint-Liébaulf labélisée MARPA et adhère à ce titre à la Fédération nationale des MARPA.

Les objectifs de la Fédération sont d'animer le réseau constitué des résidences autonomies conformes ou proches du concept Marpa, faire vivre et évoluer le projet de ces établissements, apporter conseil et aides techniques aux membres du réseau, développer un programme de formation certifié en direction des élus et des personnels, assurer la promotion du réseau et la représentation nationale des intérêts de ses membres.

Des rencontres régionales sont régulièrement proposées aux membres du réseau pour compléter leur information et échanger en groupe par région ou à l'échelle nationale. Des visites sur site sont organisées à la demande des structures pour appui ou conseil technique.

Par conséquent, il est proposé de renouveler l'adhésion d'un montant de 637 € à la Fédération Nationale des MARPA pour l'année 2021.

7. HABITAT - POLITIQUE DE LA VILLE – DISPOSITIFS CONTRACTUELS

Coordination Nationale des Conseils de Développement :

L'Association Nationale des Présidents des Conseils de Développement (ANPCD), Association de Coordination Nationale des Conseils de Développement (CNCD) a été créée en 2003. Réunissant quelques 70 conseils de développement, cette structure œuvre pour la promotion collective de la démocratie locale et la mobilisation de la société civile. Assise sur l'échange d'expériences, elle permet aux organisations locales d'évaluer leurs pratiques et d'améliorer leur collaboration au quotidien avec les collectivités qui les portent.

Créée sous statut associatif, elle est composée des Présidents de conseils de développement. Cette organisation propose des formations pour les membres des Conseils de développement, mais également les techniciens notamment animateurs du CLDD. Elle recense ainsi les expériences conduites par des territoires, propose une veille, ... Ainsi la Présidente assiste annuellement à 2/3 journées de rencontres, et la chargée de mission, animatrice du Conseil de développement à nombre de journées d'échanges et de formations. L'accès aux ressources communes à tous les Conseils de développements adhérents est aussi particulièrement appréciable. Depuis la mise en place de contraintes liées à la crise sanitaire, les échanges se sont effectués en visioconférence avec une périodicité mensuelle ou bimensuelle pour l'animation, et un peu moins fréquente pour la Présidente. Les principales thématiques 2020 ont été celles du renouvellement des instances et des conséquences de la crise sanitaire.

Pour permettre à la coordination de fonctionner pleinement et mettre en œuvre les actions pour lesquelles elle a été créée, outre les cotisations directes de ses membres, il est prévu que les collectivités et établissements publics, supports des conseils de développement, puissent y adhérer.

Pour l'année 2021, la cotisation est fixée à 0,01 € par habitant portant ainsi son montant à 1 758,68 €.

8. TRAME HYDRAULIQUE :

Centre européen de Prévention du risque d'inondation (CEPRI) : association qui regroupe des collectivités, associations et fédérations professionnelles avec pour mission principale d'être l'appui scientifique et technique dans la prévention et la gestion du risque. Dans le cadre des réflexions en cours en vue du prochain Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI), l'appui technique et le réseau du CEPRI peuvent permettre d'alimenter efficacement l'action de l'Agglomération.

Au vu de la population de l'établissement public intercommunal à fiscalité propre, le montant de la cotisation annuelle 2021 serait de 2 000 €.

France Dignes : association regroupant des gestionnaires de digues ayant pour vocation la consolidation de la profession. Elle apporte les avantages suivants à ses membres :

- Des ressources en lignes en vue de la gestion des digues ;
- Des formations et des journées techniques ;
- La fourniture et la maintenance de l'outil SIRS, servant à l'entretien et au suivi des ouvrages.

Au vu du linéaire de digues géré par Troyes Champagne Métropole, le coût annuel de l'adhésion pour 2021 serait de 1 242 €.

9. CHAUFFAGE URBAIN / DECHETS

AMORCE : dans le cadre de ses compétences chauffage urbain et gestion des déchets, Troyes Champagne Métropole a décidé d'adhérer à l'association AMORCE, par délibérations du Conseil de communauté du 27 mars 2017 pour la compétence Chauffage Urbain et du 22 février 2018 pour la compétence gestion des déchets.

Cette association est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires en matière de gestion des déchets ménagers, de réseaux de chaleur ou d'énergie.

Aussi, Troyes Champagne Métropole souhaite renouveler son adhésion à l'association AMORCE.

Le montant annuel de l'adhésion s'élève pour 2021 à 3 353,00 € réparti sur les budgets annexes Réseaux de chauffage et Déchets comme suit :

- Chapitre 011 – BA Réseau de chauffage : 1 892,54 €
 - part fixe : $310/2 = 155$ €
 - part proportionnelle :
 - à la population :
 $82\ 162$ (nombre d'habitants desservis) $\times 0,0126 = 1\ 035,24$ €
 - à la puissance :
 $70 \times 10,032 = 702,24$ €
- Chapitre 011 – BA Déchets : 1 460,46 €
 - part fixe : $310/2 = 155$ €
 - part proportionnelle à la population :
 $171\ 771 \times 0,0076 = 1\ 305,46$ €

10. MOBILITE

Club des Villes et territoires Cyclables : crée en 1989, il regroupe plus de 1400 collectivités. Il est un acteur majeur pour favoriser « l'écomobilité » pour développer une organisation de l'espace qui réconcilie piétons et cyclistes avec les autres modes de déplacement. Il a pour objet de créer une dynamique entre les villes françaises et les villes d'Europe afin d'agir pour faciliter, sécuriser et développer la circulation des cyclistes, notamment en milieu urbain. Il s'articule autour de 3 axes d'actions :

- 1- Favoriser les échanges d'informations et d'expérience sur les politiques cyclables dans les agglomérations ;
- 2- Etre l'interprète des collectivités locales auprès de l'Etat pour la mise en œuvre d'une politique nationale en faveur des vélos ;

- 3- Ouvrir le dialogue avec toutes les parties prenantes (Etat, industrie du cycle, association d'usagers) pour faire évoluer la réglementation.

Aussi, Troyes Champagne Métropole souhaite renouveler son adhésion au Club des Villes et Territoires Cyclables. Le montant annuel de l'adhésion s'élève pour 2021 à 3 814,14 €.

Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART), fondée le 27 novembre 1980, l'association a pour but :

- d'assurer les échanges d'informations entre les élus responsables de transports collectifs, des déplacements de personnes et des transports de marchandises ;
- d'ouvrir le dialogue avec tous les acteurs concernés par les déplacements ;
- d'être l'interprète des autorités organisatrices de la mobilité pour toutes les questions relatives aux déplacements de personnes et aux transports de marchandises auprès de l'Etat et de l'Union Européenne ;
- de développer les échanges sur les transports collectifs, les déplacements de personnes et les transports de marchandises avec les collectivités territoriales au niveau européen et mondial.

274 collectivités territoriales adhèrent au GART, dont 194 autorités organisatrices de la mobilité.

Aussi, Troyes Champagne Métropole souhaite renouveler son adhésion au GART. Le montant annuel de l'adhésion s'élève pour 2021 à 8 796,25 €.

Vélo et Territoires est un réseau de collectivités (régions, départements, intercommunalités) mobilisées dans une dynamique collégiale pour construire la France à vélo en 2030.

Ses missions : achever les schémas vélo au profit de l'équilibre des territoires ; faire du vélo un outil de mobilité à part entière ; porter la France au premier rang des destinations mondiales du tourisme à vélo ; faire de la France une grande nation cyclable. Le montant annuel de l'adhésion s'élève pour 2021 à 1 359,00 €.

ANATEEP : créée en 1964, elle est reconnue comme association complémentaire de l'enseignement public, a pour objet :

- d'étudier, de développer, de promouvoir la sécurité, la qualité et la gratuité du transport scolaire et plus globalement des transports éducatifs, de faciliter l'accès aux établissements scolaires et à toutes les formes d'éducation pour favoriser la démocratisation et le rayonnement de l'Enseignement public.
- d'entreprendre toutes études, actions et réalisations, se rapportant au transport scolaire, péri ou post-scolaire, associatif ou social, d'informer et de documenter sur les questions qui y sont relatives, ses adhérents et toute personne, collectivité ou organisme qu'elles concerneraient.

L'ANATEEP fédère et représente sur le plan national, les Associations Régionales pour les Transports Educatifs de Jeunes (A.R.T.E.J.), les Associations Départementales pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public (A.D.A.T.E.E.P.), ces dernières regroupant sur le plan départemental les organisateurs de transports et les organismes ayant pour objet l'étude, l'amélioration ou la mise en œuvre de transports éducatifs, culturels, scolaires ou sociaux.

Le montant annuel de l'adhésion s'élève pour 2021 à 1 500 €.

11. ADMINISTRATION GENERALE

Association Française des Correspondants à la Protection des Données à Caractère Personnel (AFCDP) : a pour mission de fournir une veille informative et un espace d'échanges aux Délégués à la Protection des Données ainsi que la mise en relation avec les partenaires institutionnels. Pour la mise en œuvre de la réglementation relative à la protection des données personnelles, il est proposé de renouveler cette adhésion pour l'année 2021 qui s'élève à 450 €.

L'Union des Délégués à la Protection des Données (UDPO) est une association qui permet de promouvoir le métier d'experts en protection des données personnelles et le consolider à travers une certification du diplôme obtenu par le DPO. Le coût de l'adhésion annuelle s'élève à 100 €.

Pour information, le montant de ces cotisations relatif à ces associations est inscrit au BP 2021, chapitre 11, sous réserve du vote du budget primitif 2021. Conformément à la délibération du Conseil communautaire n° 08 en date du 10 juillet 2020, les membres du Bureau ont reçu délégation pour décider du renouvellement des adhésions aux associations.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'ACTER le renouvellement des adhésions aux associations ci-dessus ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant, à signer tout acte administratif et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote